

Contrat Prévention  
Mobilité : se protéger  
et transformer  
ses obligations  
en opportunités

# Contrat **Prévention Mobilité**

Le Contrat Prévention Mobilité est la seule solution packagée et tout-en-un qui permet aux entreprises de répondre efficacement à leurs obligations légales de prévention du risque routier.

## Un contrat unique, une réponse complète

Avec une seule démarche, vous **limitez les risques** de voir votre responsabilité engagée en matière de mobilité et **offrez à vos salariés** des services concrets pour faciliter leurs déplacements et mieux prévenir les situations d'accidents. Une approche clé en main, conçue pour transformer une contrainte réglementaire en un véritable atout pour votre entreprise.

## Un investissement minime pour une protection maximale

Pensé pour être accessible à toutes les entreprises, le Contrat Prévention Mobilité est une **solution peu coûteuse, efficace et simple** à mettre en place pour faire face aux risques financiers et juridiques liés au non-respect des obligations de prévention du risque routier professionnel. Avec le contrat Prévention Mobilité, vous **anticipez et devenez acteur de la sécurité** de vos salariés.

## Remplissez vos obligations légales en toute simplicité

Le cadre légal encadrant la mobilité et la sécurité des déplacements professionnels est **exigeant et complexe**. Chaque employeur doit s'assurer d'être en conformité afin d'**éviter les sanctions et les risques juridiques** qui y sont liés. Mais par où commencer ? Comment être sûr de ne rien oublier ? Comment savoir si vous respectez bien toutes vos obligations ?

Le Contrat Prévention Mobilité vous apporte une réponse claire et accessible. Grâce à notre outil d'autodiagnostic validé par les pouvoirs publics et la **Délégation de la sécurité Routière**, vous aurez une vision précise de votre situation et un premier niveau de réponses à intégrer dans le cadre du **Document Unique d'Evaluation du Risque Routier Professionnel**.

## Bénéficiez de conseils d'experts et d'outils concrets

En complément, un conseiller Mobilité Pro **analysera votre situation** pour vous apporter un éclairage personnalisé, répondre à vos questions et vous fournir des préconisations adaptées.

Vous accédez également à **une boîte à outils complète**, conçue pour vous permettre d'agir immédiatement et de limiter les risques.



Le coût d'un accident routier professionnel est composé des coûts directs et des coûts indirects.

### Coûts directs

Montant des frais pris en charge par la cotisation Accidents du Travail (AT)/ Maladies Professionnelles versée par l'entreprise.

### Coûts indirects

Dépenses et charges consécutives à l'accident, supportées par l'entreprise et non couvertes par une assurance.

**x5**

Les coûts indirects peuvent représenter **entre 3 et 5 fois la valeur** du coût direct.

**45 %** seulement

des établissements ont un **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** à jour. Lorsque c'est le cas, le risque routier n'est pas souvent pris en considération. Il s'agit pourtant d'une **obligation légale** dès l'embauche du 1<sup>er</sup> salarié.

Source : Direction de l'Animation de la Recherche des Études Statistiques (DARES) du Ministère du Travail

**4,8** millions

de **journées d'arrêts de travail** chaque année.

**30 %**

des **accidents mortels** liés au travail sont des **accidents de la route** (trajet et mission).

**1,3**

**personne perd la vie** chaque jour lors d'un déplacement en **lien avec le travail**.

Le Contrat Prévention Mobilité permet aux entreprises de répondre efficacement à leurs obligations en matière de prévention du risque routier et de mobilité à travers une solution simple, économique et adaptée, répondant aux enjeux suivants :



Maîtriser les risques financiers et juridiques



Protéger efficacement les dirigeants



Faciliter la mise en conformité réglementaire



Proposer une solution globale et tout-en-un



Favoriser la prévention tout en valorisant les salariés

## Protégez-vous

# en tant que chef d'entreprise

Votre responsabilité ne s'arrête pas à votre entreprise, elle vous concerne aussi en tant que dirigeant. Un problème de permis de conduire, une restriction de mobilité et c'est toute votre activité qui peut être mise en difficulté.

C'est pourquoi le Contrat Prévention Mobilité vous apporte une **protection spécifique** en tant que représentant légal et vous **accompagne** pour anticiper les difficultés et mieux gérer vos obligations.

### Vos avantages en tant que chef d'entreprise

En tant que chef d'entreprise, vous bénéficiez d'une **assistance juridique automobile et multi-mobilité** dédiée, vous donnant accès à une équipe de juristes experts en droit routier. Ils vous informent et vous conseillent sur :

- › **Vos responsabilités légales** en matière d'infractions routières.
- › **Les procédures à suivre** en cas d'infraction avec un véhicule de société ou privé.
- › **Les conséquences juridiques** sur le permis de conduire du dirigeant ou du salarié.

Vous profitez également des **nombreux services et avantages de Mobilité Club France**, tels que :

- › L'assistance et la **protection juridique** multi-mobilité.
- › La prise en charge financière de votre **stage de récupération de points**.
- › Le **retour en taxi offert** en cas d'impossibilité de reprendre le volant.

“ Avec le **Contrat Prévention Mobilité** nous avons conçu une **offre qui vous protège et vous accompagne**, avec des services pensés pour anticiper les imprévus et garantir votre mobilité en toutes circonstances.



# Prévenez les risques tout en valorisant vos salariés

Avec le Contrat Prévention Mobilité, vous vous engagez dans la prévention du risque routier et agissez concrètement pour limiter les accidents et répondre à vos obligations d'employeur.

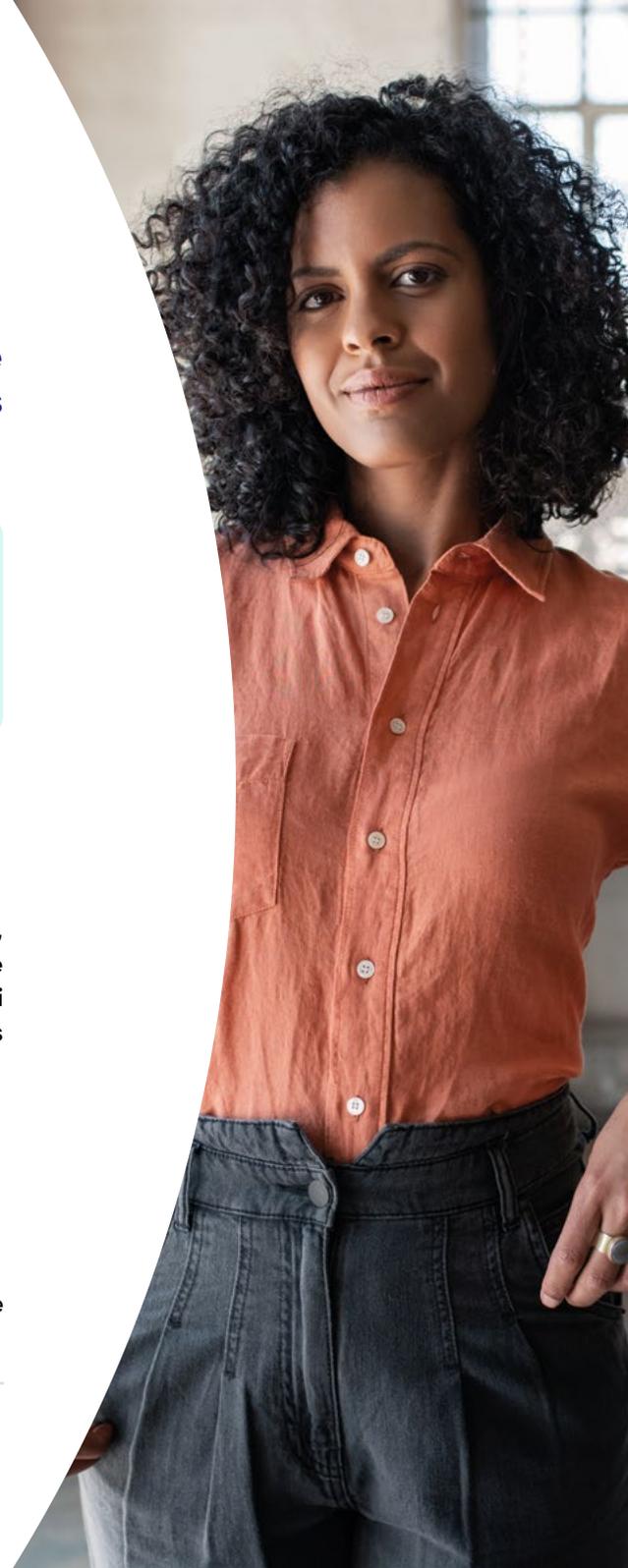
Avec notre solution, vous allez bien plus loin encore : en plus d'intégrer une démarche reconnue dans votre plan de prévention, vous offrez à vos salariés des avantages concrets qui facilitent leur mobilité et améliorent leur quotidien.

## Les avantages pour vos salariés

Chaque salarié bénéficie d'une **adhésion à Mobilité Club France** :

- › Ils accèdent ainsi à une **multitude de services et d'informations** pour faciliter leurs déplacements et mieux prévenir les risques et les situations d'accidents.
- › Ils peuvent se former en toute simplicité grâce à des **modules d'e-learning** et profiter d'**avantages exclusifs**, notamment sur les formations et les stages de récupération de points.
- › Pour ceux qui ont besoin d'une protection renforcée, nous proposons également une couverture étendue incluant des **interventions juridiques**, un **joker taxi** en cas d'urgence et la prise en charge financière des **stages de récupération de points**.

“ En intégrant le **Contrat Prévention Mobilité**, vous faites un choix stratégique : vous structurez votre démarche de prévention tout en offrant des services utiles à vos salariés.

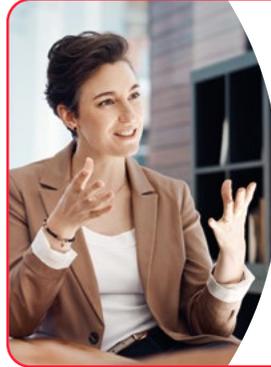


# Le Contrat Prévention Mobilité en un coup d'œil

Le Contrat Prévention Mobilité est une solution globale et tout-en-un, intégrant un Pack chef d'entreprise complet (accompagnement, outils pratiques, avantages et protection juridique dédiée) et un Pack salariés décliné en deux niveaux d'adhésion au choix.

Un **faible investissement** au regard des risques financiers liés au non-respect des obligations de prévention et **une solution clé en main** pour agir dès maintenant.

## Pack Chef d'entreprise



### Prévention du risque routier

- ✓ Autodiagnostic
- ✓ Guide de préconisation
- ✓ Entretien personnalisé avec un conseiller mobilité
- ✓ Boîte à outils du chef d'entreprise

ET



### Protection du chef d'entreprise

- ✓ **Membre Mobilité Club France**
- ✓ Conseiller juridique
- ✓ Guide juridique
- ✓ Réductions et bons plans
- ✓ Joker taxi
- ✓ E-learning Code de la route
- ✓ Conseiller mobilité
- ✓ Média de la mobilité
- ✓ Intervention juridique
- ✓ Protection juridique
- ✓ Stage de récupération de points 100 % financé



## Pack Salarié (au choix parmi les deux niveaux)



### Pack Pro

- ✓ Membre Mobilité Club France
- ✓ Guide juridique
- ✓ Réductions et bons plans
- ✓ E-learning Code de la route
- ✓ Conseiller mobilité
- ✓ Média de la mobilité
- ✓ Remise 20 € stage de récupération de points

OU



### Pack Pro Services +

✓ Tous les avantages de l'adhésion Pack Pro

- ✓ Stage de récupération de points 100 % financé
- ✓ Conseiller juridique
- ✓ Intervention juridique
- ✓ Joker taxi

# Une tarification avantageuse adaptée à la taille de votre entreprise

Parce que la prévention du risque routier ne doit pas être une contrainte financière, le Contrat Prévention Mobilité vous permet d'agir efficacement à un coût maîtrisé.

Notre offre s'adapte à la taille de votre entreprise et au nombre de salariés à couvrir.



Une offre tarifaire pensée pour vous



Un investissement optimisé



Un engagement gagnant

Vous souhaitez en savoir plus et obtenir une simulation personnalisée ? **Contactez-nous dès aujourd'hui !**



Mobilité Club France,  
le **premier club** multi-mobilité de France.



**Alexandra YAMPOLSKAYA**  
Responsable Commerciale et Partenariats  
ayampolskaya@mobiliteclub.fr  
03 88 24 98 92  
38 avenue du Rhin - 67100 Strasbourg



Ajoutez-moi  
dans vos contacts !



Le **Contrat Prévention Mobilité** permet aux entreprises de répondre efficacement à leurs obligations en matière de prévention du risque routier et de mobilité à travers une solution simple, économique et adaptée, répondant aux enjeux suivants :



Maîtriser les risques financiers et juridiques



Protéger efficacement les dirigeants



Faciliter la mise en conformité réglementaire



Proposer une solution globale et tout-en-un



Favoriser la prévention tout en valorisant les salariés

[mobiliteclub.fr](http://mobiliteclub.fr)

[09 70 40 11 11](tel:0970401111)

[contact@mobiliteclub.fr](mailto:contact@mobiliteclub.fr)

